

COMMUNE DE BRIOUDE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Département de la Haute-Loire

Arrondissement de Brioude

NOMBRE DE MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
29	29	22	5	2

**OBJET : Dérogation à la règle du repos
dominical pour l'année 2026**

N° Enregistrement :	
2025_12_11	81

Certifié exécutoire par dépôt en Sous-Préfecture,

Le 15 DEC. 2025

Publication (affichage et mise en ligne),

Le 15 DEC. 2025

Le Directeur Général des Services,
Fabrice PESTRE

Le 11 décembre 2025 à 19h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation en date du 04 décembre 2025 de Jean-Luc VACHELARD, Maire de Brioude, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc VACHELARD, Maire de Brioude.

Présent(e)s : Jean-Luc VACHELARD, Gilles DA COSTA, Maurice ROCHE, Cyrille SARRIAS, Anne GUINCHARD, Jean-Philippe VIGIER, Nadine CRAVINHO, Alain BOREL, Marie-Antoinette MARTIN, Claire GAILLARD, Frank MERLE, Annie SIBEYRE, Emmanuel RICQUEBOURG, Maryline ADMIRAL, Léa JULIEN, Guillaume SABY, Jean HADJOUTI-GAILLARD, Alexis JUILLARD, Marie-Christine DEGUI, Juliette TILLIARD-BLONDEL, Bastien VEYSSEYRE, Stéphanie ABRIAL**Représenté(e)s :**

Aline BONNET par Anne GUINCHARD

Elisabeth STOQUE par Cyrille SARRIAS

Marie-Christine EYRAUD par Annie SIBEYRE

Jamila BOUHARRA par Juliette TILLIARD-BLONDEL

Magalie GRANET par Bastien VEYSSEYRE

Absent(e)s :

Carole MATHIEU

Damien CHALLET

Assistaient à la réunion :

Fabrice PESTRE, Directeur Général des Services

Fabien COVINHES, Directeur des Services Techniques

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un(e) secrétaire au sein du conseil.

Jean HADJOUTI-GAILLARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qui ont été acceptées.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE par Frank MERLE, Conseiller municipal,

La Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié entre autres l'article L. 3132-26 du Code du Travail qui régit la possibilité d'emploi de personnel dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an.

La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Considérant les demandes de dérogation régulièrement formulées par les établissements eux-mêmes, à ce jour :

- Maxi Zoo : 05/07, 12/07, 30/08, 06/09, 22/11, 29/11, 06/12, 13/12, 20/12, 27/12.
- Beauty Success : 08/02, 31/05, 21/06, 29/11, 06/12, 13/12, 20/12, 27/12.

- Automobiles du Val d'Allier (Bony automobiles) : 18/01, 15/03, 14/06, 13/09, 11/10.
- Carrefour Market : 11/01, 24/05, 28/06, 30/08, 06/09, 01/11, 22/11, 29/11, 06/12, 13/12, 20/12, 27/12

Considérant l'afflux constaté de visiteurs et chalands à différentes périodes de l'année (périodes de soldes, jours fériés, programmation évènementielle et vacances scolaires toutes zones académiques, fêtes de fin d'année),

Il est proposé à la Ville de Brioude, de se prononcer sur 12 dimanches autorisés ci-dessous pour l'ouverture des commerces qui en ont fait la demande, à soumettre à l'avis conforme du Conseil Communautaire de Brioude Sud Auvergne :

- Soldes d'hiver (11/01)
- St Valentin (08/02)
- Fête des Mères (31/05)
- Fête des Pères (02/06)
- Soldes d'été (28/06)
- Biennale de la photo / Doyenné / Pont du 14 juillet (12/07)
- Biennale des Métiers d'Art (27/09)
- Noël (29/11 + 6-13-20-27/12)

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal doit :

- **SE PRONONCER sur 12 dimanches de 2026 pour l'ouverture des commerces ci-dessus ;**
- **SOUMETTRE à l'avis conforme du Conseil Communautaire de Brioude Sud Auvergne ;**
- **DONNER POUVOIR à Monsieur le Maire pour fixer les dates d'ouverture collective des commerces de la commune dans la limite de 12 dimanches pour 2026.**

DÉLIBÉRATION

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse et entendu les explications complémentaires de Frank MERLE, Conseiller municipal, le Conseil Municipal :

- **SE PRONONCE sur 12 dimanches de 2026 pour l'ouverture des commerces ci-dessus ;**
- **SOUMET à l'avis conforme du Conseil Communautaire de Brioude Sud Auvergne ;**
- **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour fixer les dates d'ouverture collective des commerces de la commune dans la limite de 12 dimanches pour 2026.**

VOTE		
Nombre de votants	27	
Nombre de suffrages exprimés	27	
POUR	21	
CONTRE	6	A JUILLARD, MC DEGUI, J TILLIARD-BLONDEL, B VEYSSEYRE, J BOUHARRA, M GRANET
ABSTENTION		

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé le registre les membres présents,

Le Secrétaire de Séance,

Jean HADJOUTI-GAILLARD

Le Maire,

Jean-Luc VACHELARD

